

*Brevets—Loi*

● (1630)

Il est navrant de constater le mépris et le désintérêt du gouvernement actuel envers les Canadiens. Il prend une position des plus dangereuses quand il ose nous croire assez stupides, en général, pour gober sa propagande selon laquelle le projet de loi va créer des emplois et améliorer les perspectives commerciales du Canada. C'est de la pure aberration. Depuis quand les multinationales européennes et américaines songent-elles le moins au moins aux intérêts des Canadiens?

Veuillez croire que nous comptons sur votre opposition renouvelée à l'adoption du projet de loi C-22 dans sa forme actuelle.

Cette lettre provient de Regina, en Saskatchewan. Les gens réagissent parce qu'ils savent que cette mesure leur fera beaucoup de tort.

Un médecin de London, en Ontario, s'exprime en ces termes:

A titre de médecin, je sais que certains de mes malades ont beaucoup de difficulté à payer leurs médicaments. Il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la hausse des prix... Le gouvernement a fait grand tort au Canada en laissant croire que le projet de loi sur les produits pharmaceutiques ne fera pas grimper les prix des médicaments. J'appuie vos efforts en vue de le modifier. Poursuivez votre bon travail!

Voilà un autre Canadien qui s'inquiète, et pour cause, du prix des médicaments.

J'ai une lettre d'une autre personne de Colombie-Britannique. Elle explique peut-être le comportement incohérent et irrationnel du député de Comox—Powell River quand il change d'avis sur ce qu'est vraiment la position du Nouveau parti démocratique. Personne ne sait quelle est la position des néo-démocrates. Tout dépend des jours et de la direction du vent.

Cette personne écrit: «Comme beaucoup de Canadiens, j'appuie la position du Sénat sur cette question. Ce ne sont pas les règlements mais la concurrence qui est le meilleur moyen de contrôler les prix et depuis 1969, une forte industrie canadienne de produits génériques nous garantit cette concurrence. Les malades ont besoin de protection, non d'une industrie pharmaceutique étrangère qui récolte d'énormes profits depuis de nombreuses années. Au Canada, des médicaments uniques comme l'insuline ont presque toujours été découverts dans les laboratoires des universités; bien peu, s'il y en a, sont le fruit de la recherche industrielle, et il est peu probable que la mesure législative change quelque chose à la situation. Le gouvernement se coupe gravement des citoyens qui doivent chercher protection ailleurs. J'espère que le Sénat tiendra bon, dans l'intérêt des consommateurs et de notre industrie.»

La lettre vient d'un médecin de Colombie-Britannique. Les Canadiens ont exprimé leurs préoccupations sur les fins du projet de loi C-22.

J'ai une autre lettre qui a été envoyée au ministre, envers qui je suis très aimable. Je l'appelle le ministre de la Consommation et des Corporations, mais il m'arrive de me tromper. Mon erreur, c'est d'avoir été généreux et aimable. Je l'ai appelé le ministre de la Consommation et des Corporations, mais je vous le dis, il est le ministre des corporations.

Il sera connu de la postérité comme un grand ministre des corporations qui a toutes sortes de combines pour défendre les

intérêts des multinationales alors qu'il ne fait rien pour les gens, pour les particuliers qui ont besoin de sa protection. Lorsqu'il fait quelque chose pour eux, c'est sans aucune volonté politique de les aider à atteindre les objectifs qu'ils jugent importants.

Le ministre des intérêts des corporations a reçu une lettre le 19 août 1987. En voici un extrait:

A titre de président de la faculté de psychiatrie qui examine des centaines de personnes ayant besoin de certains médicaments pour pouvoir survivre, ma situation me rappelle constamment la nécessité de maintenir le prix des médicaments à un minimum absolu. Deux tiers des 60 000 malades et plus qui défilent au cours de l'année à Queen, ont très peu de moyens financiers alors que leur survie dépend de la possibilité d'acheter des médicaments à un prix peu élevé. Votre désir de compenser ces avantages par une intensification de la recherche me semble plutôt vague.

Voilà ce qu'a dit le président de la faculté de psychiatrie, professeur à la faculté de pédiatrie, de l'université Queen. Voilà un autre Canadien qui exprime ses opinions sur ce projet de loi.

Bien d'autres Canadiens s'opposent au projet de loi C-22. Je ne tiens pas à parler à nouveau de tous les groupes et organismes qui s'y sont opposés, mais il convient de signaler pour la gouverne des députés et des Canadiens que six gouvernements provinciaux sont contre le projet de loi C-22. Par contre, les ministériels ne cessent de dire qu'un gouvernement, celui du Québec, l'appuie.

J'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises que nous sommes en faveur de la recherche et du développement, que nous sommes en faveur de la création d'emplois, que nous souhaitons une réduction des hausses de prix et le maintien des prix à un niveau raisonnable pour les médicaments d'ordonnance. C'est pourquoi nous avons essayé à la Chambre des communes et au Sénat d'apporter des amendements nous permettant d'atteindre ces objectifs. Pourtant, le gouvernement a décidé de refuser, pour une raison quelconque.

Il faut dire clairement et de façon non équivoque que les amendements qu'ont proposés notre parti et nos collègues du Sénat visent à renforcer le projet de loi et fournir aux Québécois des garanties en termes d'emplois, d'activités de recherche et de développement et de prix des médicaments d'ordonnance. Voilà ce qui a primé.

Le ministre nous a dit tout d'abord que la mesure procurerait une foule d'avantages à tous les Canadiens: ceux de l'Ouest, ceux de l'Atlantique et ceux de l'Ontario et du Québec. Puis, il s'est repris pour dire que ce seraient plutôt les capitales des diverses provinces qui en retireraient des avantages. Maintenant, il ampute l'Ouest et laisse de côté l'Atlantique. Et il n'y a rien pour Brandon, au Manitoba.

**M. Epp (Provencher):** Oui, certainement, il y a 30 millions de dollars.

**M. Dingwall:** Le ministre a dit 30 millions. Si vous croyez à ce que vous dites, pourquoi ne l'inscrivez-vous donc pas dans le projet de loi pour que les Canadiens puissent vous faire confiance?